

Mot du président

Toutes mes félicitations pour votre installation. Un beau projet s'ouvre à vous. Pour le vivre sereinement et durablement, il est impératif que vous pensiez à vous, à la main d'œuvre qui chaque jour réalisera les travaux. Si vous êtes absent de votre exploitation, qui assurera la continuité des travaux ? Nous travaillons avec du vivant, avec la météo : toutes les tâches ne peuvent pas attendre votre retour. Quelle solution avez-vous envisagée ? Le service de remplacement et son réseau de partenaire sont là pour vous accompagner. Rejoignez les 700 exploitants agricoles de l'Allier qui sont adhérents au service de remplacement.



Service de remplacement Allier

60 cours Jean Jaurès
03000 MOULINS
Tél : 04 70 48 42 55



allier@servicederemplacement.fr



Service de remplacement -
Allier

Notre engagement auprès des jeunes installés

Le service met à disposition un agent de remplacement pour effectuer les travaux, aux agriculteurs adhérents, à jour de leur cotisation annuelle.

Pour faciliter l'accès des jeunes installés au service, le service de remplacement de l'Allier, s'engage à proposer une **réduction de 50 %** sur le montant de la cotisation annuelle pendant les 5 premières années d'installation*.

Pour en bénéficier, contactez le service de remplacement et signez le bulletin d'adhésion. Une facture au tarif réduit vous sera adressée.

Le service travaille avec de nombreux partenaires, permettant ainsi de réduire le coût restant à charge pour de nombreux motifs de remplacement.

**Le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration, composé d'agriculteurs et d'agricultrices adhérentes.*

Qui sommes nous ?

Un service géré par des agriculteurs pour des agriculteurs.

Le service de remplacement est un groupement d'employeurs agricoles au service de ses adhérents pour assurer la continuité des travaux agricoles en cas d'absence choisie (vacances, paternité, maternité, formation, responsabilité agricole...) ou subie (accident, maladie).

Toute exploitation agricole de l'Allier peut adhérer et bénéficier du service*.

**respect des statuts et règlement intérieur*